

ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS

MASSIF DU GRAND COLOMBIER

CHARTE DE BONNE COHABITATION DES USAGES



UNE DÉMARCHE CONCERTÉE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS

Conscient des nombreuses richesses sur son territoire, le Département de l'Ain porte une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels qui se traduit par la labellisation d'**Espaces Naturels Sensibles (ENS)**. Un ENS n'est pas une procédure réglementaire. C'est **une démarche de concertation** visant à la mise en place d'un plan de gestion partagé lié à la protection et à la valorisation des sites.

Pour l'Espace Naturel Sensible du massif du Grand Colombier, **un comité de site**, coordonné par la communauté de communes Bugey Sud, se réunit au moins une fois par an. Outre le Département de l'Ain et les communautés de communes « Bugey Sud », et « Usses et Rhône », ce comité de site regroupe différents partenaires concernés par la gestion et la valorisation du massif du Grand Colombier (*). Ce comité de site est l'instance politique de gestion, de concertation, de validation des actions et de suivi des opérations réalisées sur le site.

(*) Offices de Tourisme Bugey Sud Grand-Colombier et Haut-Rhône Tourisme, communes du massif, Direction Départementale des Territoires (DDT), Chambre d'Agriculture de l'Ain, Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA), groupements pastoraux du Grand Colombier et de Sur Lyand, Office National des Forêts (ONF), Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), fédération de chasse de l'Ain et Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)... liste non exhaustive

UN ESPACE LABELLISÉ ESPACE NATUREL SENSIBLE DE L'AIN

Plus de 1 800 hectares de l'alpage de Sur Lyand, au point de vue du Fenestrez au sud.

DES SECTEURS CLASSÉS EN NATURA 2000,

reconnus à l'échelle européenne pour leur intérêt écologique et la réserve biologique intégrale de la forêt domaniale d'Arvière.

UNE GRANDE DIVERSITÉ D'ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES

Tulipes sauvages, narcisses, orchidées, papillons, rapaces (faucon pèlerin, circaète Jean-le-Blanc), chamois, lynx, amphibiens dans les goyas (nom local des mares) et sources...



-> ORGANISATEURS VOS DÉMARCHES

Pour organiser un évènement ou une manifestation sportive ou culturelle sur le massif du Grand Colombier



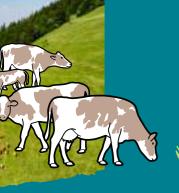
Informer les interlocuteurs habilités, la communauté de communes Bugey Sud (coordinateur de l'ENS du Grand Colombier) et les mairies des territoires concernés par les manifestations.



incidences Natura 2000

Mener les évaluations d'incidence Natura 2000 nécessaires à l'organisation des manifestations et tenir compte des mesures préconisées.







RESPECTER LE CALENDRIER



des montées et descentes en estive des animaux



N'ORGANISER AUCUN ÉVÉNEMENT :

- entre le 1^{er} et le 10 juin ni entre le 20 et le 30 septembre sur l'alpage du Grand Colombier.
- entre le 25 mai et le 5 juin ni entre le 30 septembre et le 10 octobre sur les alpages de Sur-Lyand.



SE CONCERTER



Participer à des réunions de concertation pour l'organisation de manifestations d'envergure.



NE PAS LAISSER DE TRACES

Retirer tous les éléments de balisage, rubalise et tous les déchets divers après une manifestation ponctuelle.





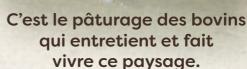
https://arcg.is/eHKSe





UN ESPACE PASTORAL

Les prairies naturelles d'altitude sont pâturées par des troupeaux de bovins. L'alpage représente une indispensable ressource en nourriture pour les troupeaux durant l'été.





RESPECTONS-LE!



UNE MOSAÏQUE

DE PRAIRIES,

DE PELOUSES SÈCHES
ET DE SECTEURS BOISÉS

UNE CHARTE DE BONNE COHABITATION des usages pour le Grand Colombier



Avec la hausse de la fréquentation et le développement des activités de pleine nature (randonnées pédestres, VTT, trail, ski de fond et randonnée nordique, raquettes à neige, ...), l'État, les collectivités locales, la profession agricole ainsi que l'ensemble des usagers du site (forestiers, chasseurs, accompagnateurs...) se mobilisent pour améliorer la cohabitation entre les pratiques de loisirs et les activités agricoles.

CONTACT

POUR TOUTE ORGANISATION DE MANIFESTATIONS:

Communauté de communes Bugey Sud, coordinateur de la démarche :

Service Tourisme - tél. 04.79.42.33.52 Mail : e.charrut@ccbugeysud.com

POUR NATURA 2000:

Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes à l'adresse suivante :

Antony GARCIA, chargé de mission du site Natura 2000 « Plateau du Retord et chaîne du Grand Colombier »

Mail: antony.garcia@cen-rhonealpes.fr
Accueil CEN: antenne01@mail.cenrhonealpes.org

POUR TOUTE MANIFESTATION SPORTIVE RÉALISÉE À L'ÉCHELLE DE PLUSIEURS COMMUNES :

Une demande d'autorisation doit être formulée auprès de la Préfecture de l'Ain :

Préfecture de l'Ain, 45 avenue Alsace Lorraine
Quartier Bourg centre, CS 80400
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Mail : pref-manifestations-sportives@ain.gouv.fr



















